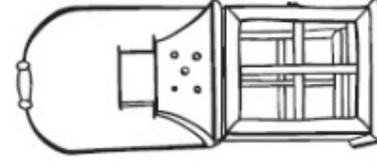


BRIK à BRAK

DIMANCHE 1 SEPTEMBRE



NANCRAY



Tél : 07 82 29 26 06



**Buvette, restauration
et jeux pour enfants sur place**

NANCRAY
COMITÉ DES FÊTES DE NANCRAY

RÉSERVATION BRIK A BRAK
ANNÉE 2024

Nom – prénom : _____

Adresse : _____

CP Ville : _____

Tél : _____

Je m'engage à présenter le jour du Brik à Brak la pièce d'identité suivante :

Carte Nationale d'identité/Passeport/Permis de conduire/ Titre de séjour/Autre à
préciser : _____

Numéro : _____

Date de délivrance : _____

Autorité de délivrance : _____

Nombre d'emplacement de 5 m x 3 m :

_____ x 15 € = _____ €

Règlement par : Espèce Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Nancray

Partie réservée à l'association :

Emplacement n° : _____

Réservation du ____ / ____ /20__

RÈGLEMENTATION VIDE-GRENIER « Brik à Brak » - NANCRAY

- 1- Le présent document a pour objet de réglementer les activités des particuliers qui, le jour du vide-grenier, souhaitent exposer, sur un périmètre réservé, sécurisé et matérialisé au sol.
- 2- L'exposant s'engage à verser une participation aux frais d'organisation au **Comité des Fêtes** de Nancray, seul organisateur. Le montant est communiqué lors de l'inscription.
- 3- Les emplacements sont attribués au fur et à mesure des inscriptions et ne sont validés qu'après réception de tous les justificatifs, paiement et documents demandés.
- 4- Les places ne sont pas remboursables, sauf annulation de la manifestation par l'Association ou la Mairie. Les places sont gardées jusqu'à **8 h 00** ; Faute de présence, elles pourront être réattribuées aux exposants de dernière minute remplissant toutes les conditions d'inscription.
- 5- Il ne sera admis que 2 véhicules par réservation, pour l'installation. Pour des raisons de sécurité, après **8 h 00**, plus **aucun** véhicule ne sera autorisé à stationner dans la zone d'exposition définie.
- 6- L'installation peut se faire entre **6 h 00** et **8 h 00**. Aucune table n'est fournie, prévoir le support qui vous convient pour l'exposition. Tout exposant s'engage à ne pas quitter son emplacement avant **18 h 00**, sauf cas exceptionnel. S'il doit partir avant, il en fera la demande à un responsable de l'Association organisatrice, ceci pour le bon déroulement de son départ.
- 7- Chaque exposant est responsable de son emplacement et de son étal. L'équipe organisatrice ne peut être tenue responsable de vol ou détérioration d'objets exposés ou de matériels. L'exposant s'engage à tout débarrasser et ne rien laisser lors de son départ. Des sanctions seront prises si la place reste encombrée ou sale.
- 8- Le site est sécurisé, mais il est impératif de respecter les panneaux d'information, le code de la route et le sens de circulation défini et fléché pour cette manifestation.
- 9- La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'Association organisatrice.
- 10- Tout exposant ou visiteur qui ne se conformerait pas aux directives et qui aurait un comportement outrancier sera immédiatement sanctionné selon le degré d'incivilité avec, en cas de délit grave, le recours aux forces de l'ordre.
- 11- L'accès au vide-grenier reste gratuit pour le visiteur.

Nom et prénom :
Adresse :

Date :
Signature :

L'inscription dûment complétée est à retourner accompagnée du règlement à l'adresse suivante :

Comité des Fêtes de Nancray
Chez Madame Anne-Sophie GAIFFE
18 rue de la Corvée
25360 NANCRAY

